Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260304-DEL_022_2026-DE

Ville de
Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars à 18H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocations en date du 19 et 25 février 2026 qui leur ont été adressées le jour même par voie dématérialisée ou par écrit à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Patrick LE DIFFON, Maurice OLIVIER, Fabienne JOSSE, Jacques MIKUSINSKI, Chantal NICOLAS, Pierre-Jean JARNO, Ghislaine de GIVRÉ, Jean-Claude JUMEL, Elisabeth DERVAL, Bernard OGER, Christian GAVAUD, Jean-Michel BARREAU, Monique GARAUD, Marie-Annick NICOLAZO, Pierrick MOUNIER, Anita PONGELARD, Hélène DE ROECK, Aurélie DENOUAL, Frédéric BRIEND, Rozenn HELUARD, David FOHANNO, Jean-François MOURAUX, Gérard PAYOT, Dominique GUILLIER, Ghislaine COUDÉ-PELARD, Danielle PAPETA, Christophe LAUNAY(à partir de la délibération n°CM-023/2026).

Conseillers absents donnant pouvoir :
Stéphane SIMON donne pouvoir à Pierrick MOUNIER, Alain HERVÉ donne pouvoir à Jean-Michel BARREAU, Martine TORCHEUX donne pouvoir à Ghislaine de GIVRÉ, Aurélie CHATTON donne pouvoir à Jacques MIKUSINSKI, Yann ABABOU donne pouvoir à Maurice OLIVIER.

Conseillers absents :
Jean-Marie VALLIER

David FOHANNO est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 26 ; 27 à partir de la délibération n°CM-023/2026
Votants : 31 ; 32 à partir de la délibération n°CM-023/2026

OBJET : N°CM-022/2026 – PROPOS LIMINAIRES – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATIONS DU CONSEIL

Rapporteur : Patrick LE DIFFON

Par délibérations n°CM-041/2020 du 26 mai 2020, n°CM-073/2023 du 9 juin 2023, n°CM-137/2023 du 7 décembre 2023 et n°CM-075/2025 du 24 juin 2025, le conseil municipal a décidé, conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, de déléguer au maire un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Il doit être rendu compte périodiquement au conseil des décisions prises par le maire.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260304-DEL_022_2026-DE

Les décisions sont les suivantes :

⇨ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000 € HT ainsi que toute décision concernant les avenants aux marchés et aux accords-cadres quel que soit leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
N°D-013/2026	16/02/2026	Objet du marché : Organisation, gestion et encaissement des droits de place des marchés et autres événements communaux Titulaire : SB MARCHÉS Durée du marché : 1 an du 12/04/2026 au 11/04/2027, reconductible 3 fois par période de 1 an soit maximum 4 ans Montant du marché : 179 800,00 € HT pour les 4 ans (44 950,00 € HT par an)

⇨ Décider de la conclusion et de la révision, de la reconduction du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
N°D-004/2026	26/01/2026	Preneur : Département du Morbihan Localisation : espace au sein de la médiathèque Durée : 12 mois, du 01/01/2026 au 31/12/2026 Type d'usage : accueil PMI Montant : à titre gracieux eu égard au caractère d'intérêt général des activités du preneur
N°D-005/2026	23/01/2026	Preneur : Camping-Car Park Localisation : aire de camping-cars – rue du Pardon Durée : 10 ans du 10/02/2026 au 09/02/2036 Type d'usage : occupation et exploitation d'une aire de stationnement destinée à l'accueil des camping-cars Montant : une part fixe forfaitaire annuelle d'un montant de 2 000,00 € et une part variable annuelle définie dans la convention
N°D-006/2026	23/01/2026	Preneur : Ville de Ploërmel Bailleur : Ploërmel Communauté Localisation : façade immeuble – 10 boulevard des Carmes Durée : 10 ans, du 01/12/2025 au 30/11/2035 Type d'usage : installation de dispositifs de vidéoprotection Montant : à titre gracieux eu égard au caractère d'intérêt général des activités du preneur
N°D-007/2026	23/01/2026	Preneur : Association Amicale du personnel de Ploërmel Communauté Localisation : une partie du bâtiment situé au lieu-dit « Le Pardon » Durée : 3 ans, du 15/01/2026 au 14/01/2029 Type d'usage : organisation de réunions, permanences/animations et stockage Montant : à titre gracieux eu égard au caractère d'intérêt général des activités du preneur
N°D-008/2026	23/01/2026	Preneur : Association Alcool Assistance délégation de Ploërmel Localisation : bureau n°3 – rez-de-chaussée – Immeuble Le 35

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260304-DEL_022_2026-DE

		Durée : 3 ans, du 01/01/2026 au 31/12/2028 Type d'usage : usage administratif et organisation de réunions Montant : à titre gracieux eu égard au caractère d'intérêt général des activités du preneur
N°D-009/2026	26/01/2026	Preneur : Association Université du Temps Libre Localisation : salle de réunion mutualisée au rez-de-chaussée et local de stockage au 1er étage – Immeuble Le 35 Durée : 12 mois, du 17/09/2025 au 16/09/2026 Type d'usage : organisation de réunions Montant : à titre gracieux eu égard au caractère d'intérêt général des activités du preneur
N°D-010/2026	26/01/2026	Preneur : Association Ligue des Droits de l'Homme Localisation : bureau n°3 – rez-de-chaussée – Immeuble Le 35 Durée : 36 mois, du 20/02/2026 au 19/02/2029 Type d'usage : accompagnement des migrants à l'apprentissage du français Montant : à titre gracieux eu égard au caractère d'intérêt général des activités du preneur
N°D-012/2026	26/01/2026	Preneur : Association AUEL DOUAR Localisation : salle de motricité et sanitaires – école Antoine de Saint-Exupéry Durée : vendredi 30/01/2026 à partir de 20h Type d'usage : pratique de danses bretonnes (relogement suite inondation) Montant : à titre gracieux eu égard au caractère d'intérêt général des activités du preneur

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. Votants : 31
. Pour : 31
. Contre : 0
. Abstention : 0

. Suffrages exprimés : 31
. Majorité absolue : 16

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **PREND ACTE** des décisions prises par le maire par délégations du conseil.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Patrick LE DIFFON

Le secrétaire de séance,
David FOHANNO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.